

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

### DU COMITE SYNDICAL DU SYTTOM 19

Nombre de délégués en exercice :	20
Nombre de délégués présents :	14
Nombre de votants :	14
Nombre de pouvoirs :	0

L'an deux mille quatorze et le 20 novembre à 15H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental pour le Transport et le Traitement des Ordures Ménagères, dûment convoqué le 13 novembre 2014, s'est réuni à l'UIOM de ROSIERS D'EGLETONS au lieu-dit Les Chaux, sous la présidence de Monsieur Marc CHATEL.

Etaient présents : Madame Jeanine VIVIER, Messieurs Bernard ROUGE, Francis HOURTOULLE, Daniel GREGOIRE, Jean-Pierre AOUT, Michel SAUGERAS, Jean BILOTTA, Marc CHATEL, Michel PLAZANET, Philippe JENTY, Henri GRANET, Hervé GOUTILLE, Jean-Marie FREYSSELINE, Jean-François LABBAT.

Absents excusés : Madame France ROUHAUD, Messieurs Gérard FAISY, André LAURENT, Daniel ESCURAT, Bernard MIEL, Jean-François LOGE, Xavier GRUAT.

Le quorum étant atteint pendant toute la séance, le comité syndical du SYTTOM 19 peut valablement siéger et délibérer.

> > >

**OBJET : N° 2014/11/06 : SIGNATURE D'UN CONTRAT  
TERRITORIAL DE COLLECTE DU MOBILIER AVEC ECO-MOBILIER  
POUR LA COLLECTE DES DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT**

RAPPORTEUR : Monsieur Francis HOURTOULLE

L'arrêté d'agrément du 26 décembre 2012 a institué Eco-mobilier comme éco-organisme national de référence pour la mise en place de la filière à Responsabilité Elargie des Producteurs pour les Déchets d'Eléments d'Ameublements sur une durée de 5 ans.

Eco-mobilier prend donc en charge les obligations des metteurs sur le marché (fabricants et distributeurs) relatives à la gestion des DEA, sur le périmètre du mobilier domestique et de la literie. L'objectif de la filière est d'atteindre 45% de recyclage et de réutilisation des DEA à fin 2015, et 80% de valorisation pour fin 2017.

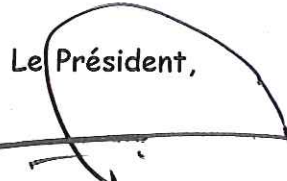


A cette fin, Eco-mobilier propose la mise en place d'une collecte séparée des DEA sur les points de collecte du territoire du SYTTOM 19. La mise en place des contenants

de collecte, leur enlèvement et le traitement des DEA collectés est pris en charge par Eco-mobilier selon les modalités du Contrat Territorial de Collecte du Mobilier.

*Monsieur Francis HOURTOULLE propose aux membres du comité syndical d'autoriser le Président à signer le Contrat Territorial de Collecte du Mobilier avec Eco-mobilier.*

*La présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
A Rosiers d'Egletons, le 20 novembre 2014

Le Président,  
  
Marc CHATEL  
  


Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 25/11/2014 et publication ou notification du 25/11/2014.....